



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 656

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance extraordinaire tenue le 16 avril 2024, a adopté le Règlement d'emprunt numéro 656 décrétant une dépense de 2 400 000 \$ et un emprunt de 1 176 051 \$ afin de réaliser de travaux de réfection des rues Bellerive et Bernier;

QUE l'objet de ce règlement est de réaliser des travaux de réfection d'égout pluvial, d'égout sanitaire, d'eau potable, etc. sur les rues Bellerive et Bernier;

QUE ledit règlement a reçu le 25 avril 2024, conformément à la loi, l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'exclusion toutefois du 1^{er} alinéa de l'article 5 du règlement. Cet alinéa a été retiré du règlement;

QUE ce règlement d'emprunt entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

DONNÉ À VALCOURT LE 29 AVRIL 2024

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 29 avril 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière